

N° B 12070185

ATTESTE QU'UNE GARANTIE D'UN MONTANT DE ***180.000 €**

A été donnée par elle à :

SARL LE DIGOL-JANER IMMOBILIER

150960 M

LDJ IMMOBILIER
31 bis bd GEORGES CLEMENCEAU

66000 PERPIGNAN

Représentée par :

GER Monsieur JANER Laurent
GER Monsieur LE DIGOL Rémi

A compter du : 12/07/2021

AU TITRE DE L'ACTIVITE DE GESTION IMMOBILIERE

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE ATTESTATION D'UN MONTANT DE: ****120.000 €

Fait à PARIS, le 16/07/2021

Le Directeur Général
Alain LEDEMAY**GALIAN Assurances** || 89, rue La Boétie - 75008 Paris || **Web** : www.galian.frSociété Anonyme d'Assurance au capital de 103 125 910 euros - RCS Paris 423 703 032 - Entreprise régie par le Code des Assurances -
Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Cedex 09)
Adresse postale : GALIAN - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08**ENTREPRISE**

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret N°72.678 du 20 juillet 1972)

ATTESTATION D'ASSURANCE 2021
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ASSURE : 150960 M

SARL

LE DIGOL-JANER IMMOBILIER
LDJ IMMOBILIER
31 bis bd GEORGES CLEMENCEAU

66000 PERPIGNAN

Représentée par :

GER Monsieur JANER Laurent
GER Monsieur LE DIGOL Rémi

POLICE N° : 120 137 405

Effet du contrat : du 12/07/2021 AU 31/12/2021

ACTIVITE GARANTIE : GESTION IMMOBILIERE

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE ATTESTATION D'UN MONTANT DE: ****120.000 €

Fait à PARIS, le 16/07/2021

Pour la Compagnie, MMA IARD Assurances
Mutuelles et par délégation
Alain LEDEMAY
Directeur Général CourtageMMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440048 882
Sièges sociaux : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

L'assureur désigné ci-dessus atteste que l'assuré désigné ci-avant a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.